NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/AC.237/L.17
18 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Septième session
New York, 15-20 mars 1993
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIEME SESSION

Projet de rapport*

Rapporteur : Maciej SADOWSKI (Pologne)

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1	3
II.	QUESTIONS D'ORGANISATION	2 - 20	3
	A. Ouverture de la session	2 - 5	3
	B. Election du bureau	6 - 9	4
	C. Adoption de l'ordre du jour	10 - 11	5
	D. Organisation des travaux	12	6
	E. Participation	13 - 19	6
	F. Documentation	20	6

* Le présent document contient les sections I et II du rapport. Les sections restantes feront l'objet d'additifs.

93-15727 (F) 190393 190393

190395

/...

Table des matières (suite)

		Paragraphes	Page
III.	QUESTIONS RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES CONCERNANT LE MECANISME FINANCIER ET LE CONCOURS TECHNIQUE ET FINANCIER AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT PARTIES		
	A. Application de l'article 11 (Mécanisme financier), par. 1 à 4		
	B. Fourniture d'un concours technique et financier aux pays en développement parties		
IV.	QUESTIONS REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES		
	REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DES PARTIES		
V.	ETAT DE LA SIGNATURE ET DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION		
VI.	FUTURES SESSIONS DU COMITE : CALENDRIER ET PRIORITES		
VII.	EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE, Y COMPRIS L'EXAMEN DES FONDS EXTRABUDGETAIRES		
VIII.	ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIEME SESSION		
	Annexe		
	Liste des documents dont le Comité était saisi à sa septième session		

I. INTRODUCTION

1. La septième session du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques s'est tenue à New York du 15 au 20 mars 1993. Elle a été convoquée conformément aux paragraphes 6 et 7 de la résolution 47/195 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, intitulée "Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures".

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

2. Le Président du Comité, M. Jean Ripert (France), a ouvert la session. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a rappelé que le principal objectif de la session était d'examiner le mécanisme financier de la Convention comme suite à la décision figurant au paragraphe 53 du rapport du Comité sur les travaux de sa sixième session (A/AC.237/24). Il a attiré l'attention du Comité sur la nécessité d'élire un nouveau président et de remplacer plusieurs membres du bureau qui, pour des raisons diverses, avaient quitté leurs postes.

3. Le Secrétaire général adjoint chargé de la coordination des politiques et du développement durable, M. Nitin Desai, a fait une déclaration. Il a rendu hommage au Président sortant pour le rôle qu'il avait joué dans la conduite des négociations qui avaient abouti à l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Celle-ci était plus qu'une simple convention sur l'environnement. Elle répondait certes à un problème écologique mondial, mais les solutions qu'elles y apportait couvraient de nombreux aspects du développement et de l'activité économique. Elle constituait donc la première convention sur le développement durable jamais adoptée. M. Desai a assuré le Comité que celui-ci pouvait compter sur son appui sans réserve et sur le soutien du Département de la coordination des politiques et du développement durable, dont il était responsable, dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des travaux de la Commission du développement durable nouvellement créée. Toutes les dispositions seraient prises au sein de son département pour veiller à ce que le secrétariat intérimaire de la convention préserve son identité et reçoive le soutien nécessaire pour intensifier ses activités comme le prévoyait la résolution 47/195 de l'Assemblée générale. Il a souhaité au Comité de mener à bien ses travaux.

4. Mme Elizabeth Dowdeswell, récemment nommée Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a fait une déclaration à la 4e séance du Comité, le 16 mars. Elle a félicité le nouveau Président et les autres membres du bureau de leur élection et a souligné le rôle particulier qu'avait joué le Président sortant au cours des négociations. Son intervention avait essentiellement pour objet de réaffirmer pleinement l'engagement qu'elle avait pris à la sixième session du Comité à savoir que le PNUE répondrait sans réserve aux besoins découlant de la Convention. Le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale avaient en effet reçu des mandats de l'Assemblée générale, de leurs propres organes directeurs et de la Convention elle-même, et ils étaient tous deux parfaitement équipés pour les remplir. Le PNUE participait déjà activement à des activités menées conjointement avec d'autres

organisations, notamment le Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique (IPCC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à la mise au point de méthodes destinées à inventorier les émissions et les puits de gaz à effet de serre ainsi qu'à réaliser des études d'impact, et élaborait des monographies nationales dans plusieurs pays. Ces activités seraient activement poursuivies, ainsi que d'autres qui pourraient être entreprises pour apporter une assistance au Comité et contribuer à l'application de la Convention. Parmi les projets spécifiques qui pouvaient être mis au point conjointement avec le secrétariat intérimaire figurait notamment la création d'un centre d'échange d'informations. Mme Dowdeswell a fait observer que l'examen de ces questions était prévu dans l'ordre du jour du Comité, et elle a une nouvelle fois assurer le Comité de la coopération sans réserve du PNUE qui avait également prévu de détacher à nouveau du personnel pour aider le secrétariat à s'acquitter de sa tâche. Elle a souhaité au Comité plein succès dans ses délibérations.

5. A la 2e séance, le 15 mars, les représentants de la Colombie (au nom du Groupe des 77) et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

B. Election du bureau

6. A l'issue de longues consultations officieuses, le Comité a, à sa troisième séance, le 16 mars, élu les membres suivants aux postes devenus vacants aux bureaux du Comité et des deux groupes de travail :

Président :	M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine)
Vice-Président :	M. Ahmed Djoghlaf (Algérie) M. Maciej Sadowski (Pologne) M. T. P. Sreenivasan (Inde) Mme Penelope Wensley (Australie)
Rapporteur :	M. Maciej Sadowski (Pologne)

Groupe de travail I

Coprésidents :	M. Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie) Mme Cornelia Quennet (Allemagne)
Vice-Président (chargé des consultations) :	M. Edmundo de Alba Alcaraz (Mexique)

Groupe de travail II

Coprésidents :	M. Nobutoshi Akao (Japon) M. Robert F. Van Lierop (Vanuatu)
Vice-Président :	M. Tibor Faragó (Hongrie)

7. Le Président nouvellement élu, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), a rendu hommage au Président sortant. M. Ripert n'avait ménagé aucun effort pour que les négociations ayant trait à la Convention aboutissent. Il avait pleinement rempli sa mission vis-à-vis de la communauté internationale et faisait honneur à

son pays, la France, qui lui avait exprimé sa reconnaissance en l'élevant au rang de Commandeur de la légion d'honneur. M. Estrada a remercié les autres membres sortants du bureau pour leur contribution aux travaux du Comité. Il a également remercié MM. Nobutoshi Akao (Japon) et Edmundo de Alba Alcaraz (Mexique) pour la remarquable contribution qu'ils avaient apportée lors de l'élection du bureau. Il a remercié le Comité de l'avoir élu à ce poste de responsabilité et s'est engagé à faire de son mieux pour diriger efficacement les travaux du Comité.

8. Les représentants du Bangladesh, de la Barbade, de l'Irlande, du Nigéria et de la République tchèque ont fait des déclarations au nom de leurs groupes régionaux respectifs. Le représentant de Vanuatu a fait une déclaration au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires. Les représentants de la Fédération de Russie et de la Lettonie ont également fait des déclarations.

9. Le Secrétaire exécutif a adressé ses plus vifs remerciements au Président sortant. C'était en effet un rare privilège d'avoir pu travailler avec M. Ripert, qui avait fait bénéficier le secrétariat de toute l'orientation, de toute l'aide et de tout l'appui nécessaires. Le secrétariat continuerait de faire tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter les travaux du Comité et de son bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour

10. A sa 1re séance, le 15 mars 1993, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Questions d'organisation :

   a) Election du bureau;

   b) Adoption de l'ordre du jour;

   c) Organisation des travaux.

2. Questions relatives aux dispositions prises concernant le mécanisme financier et le concours technique et financier aux pays en développement parties :

   a) Application de l'article 11 (Mécanisme financier), par. 1 à 14;

   b) Fourniture d'un concours technique et financier aux pays en développement parties.

3. Questions réglementaires, institutionnelles et juridiques : règlement intérieur de la Conférence des parties.

4. Etat de la signature et de la ratification de la Convention.

5. Futures sessions du Comité : calendrier et priorités

6. Examen des activités du secrétariat intérimaire, y compris l'examen des fonds extrabudgétaires.

7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa septième session.

11. Le Comité a décidé d'examiner, au titre du point 5 de l'ordre du jour, la lettre datée du 1er mars 1993, adressée au Président du Comité par le Président du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique (A/AC.237/29, annexe).

D. Organisation des travaux

12. A sa 1re séance, tenue le 15 mars, le Comité a approuvé l'organisation des travaux proposée dans le document A/AC.237/25.

E. Participation

13. Ont participé à la septième session, les représentants des Etats suivants :

[à insérer]

14. Les bureaux et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

[à insérer]

15. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après était représentés :

[à insérer]

16. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

[à insérer]

17. Etaient représentées les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

[à insérer]

18. Les autres organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées :

[à insérer]

19. L'organisation ci-après était représentée par un observateur :

[à insérer]

F. Documentation

20. On trouvera à l'annexe au présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa septième session.